

# Jeremy Bentham et la réforme des prisons au Brésil : l'expérience de la Maison de Correction de la Cour

Icléia Thiesen

---



**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/etudes-benthamiennes/76>

DOI : 10.4000/etudes-benthamiennes.76

ISBN : 978-2-8218-0300-8

ISSN : 1760-7507

**Éditeur**

Centre Bentham

**Référence électronique**

Icléia Thiesen, « Jeremy Bentham et la réforme des prisons au Brésil : l'expérience de la Maison de Correction de la Cour », *Revue d'études benthamiennes* [En ligne], 6 | 2010, mis en ligne le 01 février 2010, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/etudes-benthamiennes/76> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/etudes-benthamiennes.76>

---

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

Droits réservés

---

# Jeremy Bentham et la réforme des prisons au Brésil : l'expérience de la Maison de Correction de la Cour

Icléia Thiesen

---

Le système pénitentiaire paraît donc profondément dévoyé par rapport à ses intentions premières. Bien loin de réintégrer, il expulse, il évacue il retranche les irrécupérables.

Mais peut-être du même coup révèle-t-il sa finalité cachée et véritable : défendre la société industrielle fondée sur la propriété et le travail. La prison est l'illusoire soupape de sûreté de cette société.

Michelle Perrot<sup>1</sup>

## Introduction

- 1 La réforme des prisons selon le principe de la visibilité des personnes est un projet esquissé à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, quand ce sujet devient un objet de discussions relatives au fonctionnement d'institutions telles que l'hôpital, la fabrique, l'école, mais ne sera effectivement réalisée que durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. L'identification des individus coïncide avec la formation de l'Etat moderne. Pour gouverner les hommes et les choses, il faut connaître, examiner minutieusement et catégoriser les masses ; ce qui signifie nommer et instituer des identités sociales, connaître pour reconnaître. Les interventions réalisées dans l'espace urbain de Rio de Janeiro, lors du processus d'industrialisation naissante, ont reçu l'appui de la médecine sociale qui a incorporé à ses pratiques le milieu urbain, dans le cadre du pouvoir d'Etat. En même temps, naît un modèle de rationalité qui se répand dans toutes les institutions et, surtout, dans les

prisons. L'idée est d'examiner l'espace et de distribuer le temps, visant à normaliser la ville.

- 2 L'incarcération comme solution à la criminalité, sous le Premier Règne (1822-1831), a été l'objet au Brésil de nombreuses discussions dont les classes pauvres furent le centre d'intérêt. Le Code pénal de 1830 était en débat depuis 1826. Rédigé par Bernardo Pereira de Vasconcelos<sup>3</sup>, il « maintenait la peine de mort, tant pour les crimes communs que pour les crimes politiques »<sup>4</sup>. Comment justifier la peine de mort ? Le débat sur le sujet s'est appuyé sur les arguments de Bentham, dans sa critique des lois pénales anglaises. Ses idées furent aussi mentionnées au cours de longues discussions précédant l'élaboration de la Loi du 10 Juin 1835<sup>5</sup> qui consolidait la loi sur la peine de mort pour les esclaves ayant tué leur maître, ou les ascendants ou descendants de leur maître.
- 3 La Constitution de 1824 recommandait des « prisons sûres, propres et bien aérées, ainsi que la séparation des prisonniers selon la nature de leurs peines ». Le Code Criminel de 1830 prévoyait différentes peines, parmi lesquelles le travail en prison (article 46)<sup>6</sup>. A ce moment-là, il n'existait aucune institution carcérale permettant l'accomplissement d'une peine de prison incluant un travail. D'ailleurs, l'amélioration des prisons déjà existantes n'aurait pas été pas suffisante pour garantir l'ordre politique et social<sup>7</sup>.
- 4 Ce n'est pas par hasard que dans la principale prison (dite « Maison de Correction de la Cour ») du Second Règne<sup>8</sup> (1840-1889), dont la construction a commencé en 1833<sup>9</sup> après une ample discussion politique, les classes dangereuses constituent la fraction la plus importante des prisonniers<sup>10</sup>. Lors de leur admission en prison, ils sont minutieusement identifiés et, à partir de 1859, ils sont aussi photographiés, en mettant ainsi les archives judiciaires à la disposition de la justice et de la police.
- 5 Cet article a pour but discuter du processus d'établissement de l'identité des individus dans le contexte de la réforme politique, surtout sous le gouvernement de la Régence (1831-1840), où la production d'information a un rôle crucial, ainsi que des idées de Jeremy Bentham qui ont contribué à alimenter le débat autour de la question de la prison. L'analyse de cette expérience peut éclairer le débat autour de la formation d'une certaine « rationalité punitive », comme l'expliquait M. Foucault, à propos des techniques pour gouverner les individus, autrement dit, pour conduire leur conduite. A cette fin, il faut placer
 

au centre de l'analyse non le principe général de la loi, ni le mythe du pouvoir mais les pratiques complexes et multiples d'une « gouvernementalité », qui suppose d'un côté des formes rationnelles, des procédures techniques, des instrumentations à travers lesquelles elle s'exerce et, d'autre part des jeux stratégiques qui rendent instables et réversibles les relations de pouvoir qu'elles doivent assurer<sup>11</sup>.

## Le contexte historique brésilien

- 6 Le contexte historique brésilien de ces actions nous reporte à différents moments du XIX<sup>e</sup> siècle et il peut aider à clarifier la séparation entre les discours sur le carcéral et les réalisations effectivement entreprises. Avec la crise de la Régence<sup>12</sup>, provoquée par l'Abdication de D. Pedro I, en 1831, et marquée par l'agitation sociale, la peur du chaos secoue la ville de Rio de Janeiro, les *classes dangereuses* – mendiants, clochards, « capoeiras », démunis, prostituées, et fous – deviennent des objets d'attention pour le nouvel ordre juridique, avec la participation de la police, de la médecine sociale et des

urbanistes. Des individus non identifiés, inconnus de la loi, constituent virtuellement un danger pour l'ordre urbain. Identifier a ainsi pour but une forme de sécurité qui vise surtout la protection de la propriété.

- 7 L'augmentation des richesses et de la production demande une redéfinition des pratiques illicites. Le criminel est l'ennemi social qui doit être « corrigé » (selon la terminologie foucaldienne). La Révolte des Malês – la rébellion des esclaves musulmans qui a eu lieu à Bahia en 1835 – constitue « un repère dans l'imaginaire de la peur pendant cette période »<sup>13</sup>. Les esclaves se révoltent notamment en réaction aux mesures répressives des autorités locales et à la destruction par les forces de l'ordre de leur mosquée l'année précédente. A l'issue de cette révolte, environ soixante-dix Africains sont tués et plus de cinq-cents condamnés « à des peines de déportation, exécution, emprisonnement et fouet »<sup>14</sup>. Un autre exemple peut être fourni par la rébellion connue dans l'histoire comme la *Révolte de Manoel Congo* qui a lieu en 1838, dans la région de Pati do Alferes, aux confins de Vassouras, dans la Vallée du Paraíba (Vale do Paraíba Fluminense). L'étendue des fermes de production de café dans cette région lui donne une grande ampleur. La lutte de résistance d'un nombre significatif d'esclaves fugitifs est combattue par la Garde Nationale, avec l'appui de la législation pénale qui prévoyait la peine de mort pour les esclaves marrons<sup>15</sup>. Ainsi, au cours de la Régence (1831-1840) les nombreuses émeutes qui ont eu lieu dans le pays ont grandement contribué à imprimer dans l'imaginaire social la nécessité de construire un ordre dans la ville, répondant à la crainte que les élites avaient développée contre les pauvres dont l'image a toujours été associée aux troubles sociaux.
- 8 Après la Majorité de D. Pedro II, le 23 Juillet 1840, le Second Règne maintient le projet de prison dont les travaux avancent doucement, à la merci de grosses difficultés budgétaires, mais surtout de problèmes politiques et sociaux. La prison est finalement ouverte avant d'être terminée, en utilisant à la fois le travail d'ouvriers libres, d'esclaves ou de prisonniers. Le projet établi à partir des idées de Bentham a subi plusieurs modifications, comme on le verra. À la fin des années 1840, on définit un règlement officiel parce que la Prison (Maison de Correction de la Cour) doit être inaugurée – partiellement – l'année suivante. A ce moment-là, l'administration de la prison ne comportait plus de membre lié aux idées de la Société de Défense de la Liberté et de l'Indépendance Nationale qui avait présidé à son élaboration<sup>16</sup>.
- 9 Dans un deuxième temps, l'esclavage connaît un processus de déstructuration, surtout à partir de 1850 avec l'interdiction de la traite d'esclaves africains, quand un nouveau groupe conservateur sous la direction d'Euzébio de Queiroz fait approuver, après des négociations avec l'Angleterre, la Loi n. 581. La pression exercée par ce pays depuis des décennies avait pour but de faire cesser le trafic atlantique. En tant que ministre de la Justice (1848-1852), Euzébio a fait respecter la Loi du 7 novembre 1831 dont le premier article stipulait qu'il fallait rendre la liberté aux Africains qui arrivaient dans les ports brésiliens<sup>17</sup>.
- 10 Cette législation des années 1830, relevant d'un ancien traité établi entre le Portugal et l'Angleterre dans la décennie de 1810 pendant la période coloniale, puis ratifié par le Brésil en 1826 (après l'indépendance de l'empire portugais), abolissait le trafic des esclaves. Sheila Faria de Castro explique que la fin de l'application de la convention de 1826 a poussé l'Angleterre à signer la Loi Aberdeen, en 1845, qui considérait comme acte de piratage le trafic des Africains, au motif qu'il s'agissait d'un acte combattu par toutes les nations existantes<sup>18</sup>. La tension entre les deux pays ne s'est calmée qu'après

la permission donnée au Brésil par l'Angleterre d'importer du sucre produit par les esclaves brésiliens sur le territoire britannique. Mais ce pays a arraisonné des navires transportant des Africains pendant des décennies.

- 11 Ces événements sont très importants pour expliquer les interventions anglaises au Brésil et surtout la présence permanente d'une nouvelle catégorie juridique dans la construction de la Prison (Maison de Correction) depuis 1831, celle des Africains provenant du trafic interdit. Les « Africains libres » n'étant ni esclaves, ni criminels, ni effectivement libres, ils restaient toujours sous la tutelle de l'État<sup>19</sup>.
- 12 Puis, avec la Loi du « ventre libre » du 28 septembre 1871, qui octroie la liberté à tous les enfants d'esclaves à naître, le besoin de promouvoir l'ordre dans la ville devient impératif. L'augmentation du nombre de Noirs et de pauvres dans les rues de la ville contribue à augmenter la peur des émeutes, encore présente dans l'imaginaire social et dans la mémoire collective de la Cour. La question carcérale revient alors à l'ordre du jour.

## Bentham, l'information, le contrôle

- 13 Les idées de Jeremy Bentham ont fait l'objet de discussions sur le modèle de prison à définir selon le type de crime ou de délit, comme le proposaient les réformistes européens. Selon ces idées, il fallait abandonner les représailles de la loi du Talion – « œil pour œil » caractéristique l'Ancien Régime – et chercher à discipliner l'individu par le travail et l'examen ainsi que par l'intégration des normes (sociales, morales, etc.). L'examen est un genre de contrôle normalisateur qui veille et sanctionne. Dans son rituel, il impose ses méthodes, ses jeux de questions et réponses, des observations constantes d'un système d'enregistrement d'informations et de classifications qui réunit un « savoir » sur ceux qui sont examinés.
- 14 Foucault explique ce qui est propre à la discipline, en tant que technique pour garantir l'ordre des multitudes humaines. Il faut rendre l'exercice du pouvoir le moins coûteux possible (économiquement, par la frugalité des dépenses ; politiquement, par sa discrétion, sa faible extériorisation, sa relative invisibilité, le peu de résistance suscitée) ; faire que les effets de ce pouvoir social soient menés au point extrême de son intensité et étendus aussi loin que possible, sans échec ni vide ; enfin, relier cette croissance « économique » du pouvoir à l'efficacité des appareils où elle s'exerce (soit les appareils pédagogiques, militaires, industriels, médicaux), bref, augmenter à la fois la docilité et l'utilité de tous les éléments du système<sup>20</sup>.
- 15 L'auteur français se réfère à ce qu'il a appelé panoptisme : l'œil qui voit tout. Le panoptique est un bâtiment avec une tour centrale circulaire où se trouve un surveillant capable d'apercevoir d'un seul regard tout ce qui se passe à l'intérieur de chaque cellule, atelier de travail, salle de classe, clôture ou caserne. Il a été conçu non seulement pour la réforme des prisons qui défiaient la pensée des Lumières, mais aussi pour les institutions en général, comme le souligne l'auteur lui-même quand il divulgue son projet<sup>21</sup>. Appareil de contrôle sur ses propres mécanismes, le panoptique exerce son pouvoir même sur ceux qui sont à son service, car le directeur peut surveiller tous les employés :
  - infirmiers, médecins, contremaîtres, professeurs, gardiens ; il pourra les juger continûment, modifier leur comportement, leur imposer les méthodes qu'il juge meilleures ; et lui-même, à son tour, pourra être facilement observé<sup>22</sup>.

- 16 L'idée initiale du panoptique est née quand Samuel, le frère de Jeremy Bentham, a visité l'école militaire de Paris qui, selon Foucault, est l'une des premières institutions à mettre en pratique le suivi individuel des élèves, installés dans des cellules en verre, de façon à être constamment vus « au cours de la nuit sans avoir aucun contact avec les collègues, ni avec les employés »<sup>23</sup>. Selon d'autres auteurs, Samuel l'aurait créé en Russie, comme l'explique Anne Brunon-Ernst, « pour améliorer la surveillance du travail des ouvriers, quand il était au service du prince Potemkine »<sup>24</sup>.
- 17 En soumettant son texte fondateur à Garran, membre de l'Assemblée nationale française dans une lettre de 1791, Bentham, juriste libéral et utilitariste, souligne avant tout sa propre conviction du succès de son idée : « laissez-moi construire une prison à partir de ce modèle [panoptique], écrit-il, et j'en serai le geôlier ». Dans son *Mémorial*<sup>25</sup>, Bentham définit les idées directrices de la réforme complète des prisons, visant à s'assurer de la bonne conduite actuelle et de la correction des prisonniers, fixer la santé, la propreté, l'ordre, l'industrie dans ces demeures jusqu'à présent infectées de corruption morale et physique, fortifier la sécurité publique en réduisant la dépense, au lieu de l'augmenter, et tout cela par une simple idée d'architecture : tel est l'objet de son ouvrage.
- 18 Comme on peut le remarquer, Bentham est un homme de son temps et il a trouvé des conditions sociales propices à la formulation et à l'acceptation initiale de son projet. Bientôt, son texte est diffusé et lu par les élites politiques intéressées par la réforme des villes, des sociétés, des institutions et des hommes, avec moins de punition et plus de surveillance<sup>26</sup>.
- 19 Dans les discours, les horreurs des prisons (l'insalubrité, les châtiments physiques, les chaînes, les cachots, la torture et les travaux forcés) sont partout condamnées. L'idée est de corriger le prisonnier par le silence et le travail dans les ateliers, et de le rendre à la société une fois transformé, capable de travailler et ayant appris les règles de la vie en commun. Foucault note que le but de ce genre de travail n'est pas exactement l'apprentissage d'un métier, mais « l'apprentissage de la vertu même du travail »<sup>27</sup> qui, pour devenir réalité présuppose la production de nouvelles habitudes contractées dans l'espace-temps de la prison, impossible sans la formation et l'entretien d'une mémoire-habitude régulièrement reproduite dans la discipline et la surveillance.
- 20 Ces idées prennent naissance à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle en Angleterre, dans le cadre de la réforme de l'assistance visant à la connaissance, la surveillance et le contrôle des pauvres qui devaient devenir productifs, bien élevés et sains, dans l'esprit utilitariste dont le philosophe et juriste anglais est un des représentants majeurs. « Le plus grand bonheur pour le plus grand nombre » est la phrase qui résume cette pensée traduite en actions afin d'éviter que les pauvres deviennent des miséreux, car les premiers doivent être objet de mesures de prévention du gouvernement et les seconds doivent être aidés à sortir de la misère.
- 21 Pour comprendre la proposition de Bentham il faut examiner l'ensemble de son œuvre, en général peu connue<sup>28</sup>. Et cela parce que les principales thèses qu'il a développées pendant sa vie et les piliers de son projet panoptique se trouvent dispersés dans sa *déontologie*, concept que lui-même a créé et qui désigne « la connaissance de ce qui est juste et convenable » ; dans le projet d'école chrestomathique (« qui conduit à l'apprentissage utile »)<sup>29</sup>, dans le *Code constitutionnel* et dans la *Théorie des peines et des récompenses*. À la base de ses préoccupations, il y a la réunion d'informations sur la population des villes : les indigents, les employés, les masses productives. Bentham

souhaite pallier l'absence de données systématiques nécessaires à ceux qui gouvernent<sup>30</sup>.

- 22 Il accorde ainsi une grande importance à l'enregistrement des activités des institutions panoptiques. Se basant sur des dispositifs de contrôle, il introduit un système de comptabilité contenant l'enregistrement des dépenses. Son but est que les institutions d'assistance dégagent un profit sans imposer de coûts à l'Etat. Sous une économie du regard, l'examen et l'observation de ceux qui sont à l'intérieur supposent un pouvoir capable d'opérer une surveillance détaillée en séparant les individus par classes<sup>31</sup>.
- 23 Bien que le panoptique comme construction architecturale n'aie jamais été construit tel que formulé par son concepteur, ses principes ont été largement diffusés et intégrés en Europe, aux Etats-Unis et aussi au Brésil. Au-delà des institutions carcérales, ces mêmes principes d'identification gagnent du terrain en même temps qu'ils marquent le contrôle individuel et social parce qu'ils inscrivent l'individualité dans le champ documentaire.
- 24 La statistique, par exemple, s'institutionnalise au XIX<sup>e</sup> siècle à travers les recherches démographiques de Quetelet, l'artisan des recensements. Selon Mattelart, « ses méthodes d'analyse et de prévision des flux, ainsi que ses techniques de mesure du corps participent d'un savoir qui préfigure un nouvel art de gouverner, un nouveau type d'Etat ». <sup>32</sup> Cet astronome et mathématicien belge va appliquer le calcul des probabilités aux faits sociaux. Avec l'étude des mesures et des fréquences basées sur des attributs physiques tels que la taille de la tête, des jambes et des bras, vient la notion mathématique d'*homme moyen*. Telle régularité, valable pour les traits physiques, est étendue aux caractères sociaux.
- 25 L'anthropométrie inventée par Quetelet s'étend aux tables de criminalité et de propension au crime et au suicide, et sera utilisée plus tard par Alphonse Bertillon qui a créé la police scientifique et le service d'identification du dépôt de la Préfecture de police de Paris, en 1882, là où sont inventés et mis en pratique le portrait de face et de profil, la photographie d'identité et les fiches signalétiques de criminels. Ces dispositifs seront utilisés plus tard dans plusieurs autres pays. Au Brésil, certains d'entre eux avaient déjà été esquissés à la Maison de Correction de la Cour, et institués seulement en 1894, sous le régime républicain, avec la création de l'Office Anthropométrique d'Identification appelé, plus tard, Office d'Identification et Statistique du District Fédéral. En outre, l'idée de faire travailler les détenus pour payer les crimes perpétrés contre la société a été appliquée quand le projet de construction de la nouvelle prison avec ateliers a été pensé pour la Maison de Correction de la Cour.

## La Maison de Correction de la Cour : du projet à l'implantation

- 26 Bien qu'une prison centrale ait été envisagée à Rio de Janeiro dès 1769, on ne reprendra cette idée que bien plus tard,
- après que quelques philanthropes européens et américains prirent le temps d'étudier la vie du prisonnier, les châtements et les peines qui lui seraient imposés, les règles et coutumes auxquelles il serait soumis, en ne considérant pas le condamné comme un être inutile pour le monde mais comme un malheureux qui par le *travail*, par la *discipline* et par la religion pouvait se transformer et rendre service à la même société qui l'avait repoussé <sup>33</sup>.

27 C'est, en fait, un mécanisme de pouvoir qui est mis au jour dans l'architecture comme mode d'organisation politique, articulant en même temps les problèmes de l'urbanisme, de la population et de la santé, où l'espace et le temps deviennent des catégories que l'Etat s'approprie pour atteindre des buts économiques et politiques. Comme on peut le constater, l'auteur de l'affirmation ci-dessus est un lecteur du panoptique de Bentham. En analysant sa description de la Maison de Correction de la Cour, nous voyons qu'Azevedo (1832-1903) compare l'organisation spatiale de la Maison avec le modèle benthamien :

Ayant prétendu adopter la *construction panoptique* de façon que le directeur puisse tout voir, tout savoir et prendre soin de tout, comme le dit Bentham, ce style ne s'est pas réalisé car on ne peut inspecter que les couloirs centraux où est le gardien<sup>34</sup>.

28 Même si le modèle de prison implanté à la Maison de Correction de la Cour n'a pas pu reproduire *in totum* le plan architectural proposé par Bentham, tel qu'on le trouve dans les lignes enregistrées par Manuel Duarte Moreira de Azevedo – médecin, écrivain et historien contemporain de sa construction – la Maison de Correction est tout de même inspirée par les idées de Bentham. Les mécanismes institutionnels d'inspiration benthamienne incorporés au fonctionnement de cette prison sont reflétés dans son Règlement et dans sa construction, comme on le verra plus loin.

29 Pour atteindre ces buts, la médecine prend une place importante, garante des conditions nécessaires à l'hygiène sociale et à la prévention et la lutte contre les épidémies de fièvre jaune, choléra et autres maladies qui ravagent Rio de Janeiro au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces épidémies conduisent à la création de la Direction centrale d'Hygiène, une institution redoutée par les classes populaires qui vivaient dans des logements collectifs, pauvres et insalubres, cible des ingénieurs, des médecins et surtout de la police.

30 Produit par la connaissance médicale et composé de plusieurs étapes – l'observation, l'expérimentation, la description, et la classification – le dossier médical concernant le corps humain, tel qu'il est défini par l'anatomie pathologique, illustre, par ailleurs, la nouvelle importance accordée à l'hygiène. Dans son analyse des conditions de production d'un ensemble de connaissances, Foucault explique que ce sont des phénomènes que l'on commence à prendre en compte et qui conduisent à l'introduction d'une médecine qui jouera, désormais, un rôle majeur en matière de santé publique, avec des organismes de coordination des soins médicaux, de centralisation de l'information et de normalisation de la connaissance<sup>35</sup>.

31 Les forces de la police, quant à elles, sont chargées de lutter contre le désordre et le vagabondage et de garantir la sécurité de la population. Les institutions judiciaires sont maintenant orientées vers le contrôle et l'ordre public. Les changements relatifs au fonctionnement de l'appareil judiciaire se reflètent dans la Constitution de 1824, dans le Code pénal de 1830 et dans le Code de procédure pénale de 1832.

32 Toutefois, c'est à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle – y compris au Brésil – que l'idée de prison comme maison de correction commence à se dessiner. Jusqu'à cette date prédominaient les prisons, les cellules et les geôles sur le modèle des « oubliettes »<sup>36</sup> : lieux lugubres, humides et obscurs, sans aération, où étaient abandonnés les prisonniers « reconnus coupables de crimes ordinaires, politiques ou religieux » et dont l'exemple brésilien le plus connu fut la Prison de l'Aljube<sup>37</sup>, la plus importante de la

Cour, après celle de L'Arsenal de la Marine. Dans la description détaillée de l'Aljube, Azevedo affirme qu'il s'agissait d'un bâtiment de deux étages, construit

dans le flanc d'une montagne, un bâtiment humide, bas, sombre, sans espace convenable pour accueillir de nombreuses personnes ; mais tous les détenus y étaient envoyés, hommes et femmes ; dans la même prison était enfermé celui qui avait commis une faute et celui qui avait commis un crime, l'homme libre et l'esclave, le Blanc et l'Africain, le jeune et le vieux<sup>38</sup>.

- 33 Une autre architecture, donc, est essentielle pour la mise en œuvre du nouveau projet. Le panoptique de Bentham, en termes de conception, renverse le principe du cachot et introduit la lumière, qui favorise la visibilité, la transparence, la discipline du travail silencieux, le contrôle et l'isolement, l'éducation et la morale religieuse.
- 34 La Maison de Correction de la Cour<sup>39</sup> est planifiée dans les années 1830, à partir des efforts de la Société de Défense de la Liberté et de l'Indépendance Nationale, fondée en 1831, sous l'égide d'importants politiciens de la scène nationale, présidée par Odorico Mendes avec comme secrétaire Evaristo da Veiga. Elle se propose « d'agir comme forum privilégié de discussion des lignes directrices pour le gouvernement de la Régence »<sup>40</sup>. L'auteur explique que, parmi d'autres initiatives visant à contenir la population pauvre, cette institution organise des patrouilles de nuit pour assurer la sécurité publique de la capitale, recueille des fonds pour construire un établissement pénitentiaire modèle, sur les bases des théories de Jeremy Bentham : la Maison de Correction, à Rio de Janeiro.
- 35 Les principes sont dérivés des changements intervenus dans le traitement de la délinquance, visant à éliminer l'oisiveté, le vice et la misère tout en veillant à l'ordre impérial, dans une période d'agitation sociale et politique. La Société était constituée de « libéraux modérés arrivés au pouvoir dans les années 1830 et qui avaient l'intention de collaborer avec le Gouvernement de la Régence dans la lutte contre les restaurateurs et dans la préservation de l'ordre public dans le pays. »<sup>41</sup>
- 36 Dans le processus de formation de l'État brésilien, les valeurs du travail, de l'ordre et du progrès étaient invoquées pour mettre le pays au niveau du monde civilisé.
- 37 Une commission à laquelle appartenaient le médecin Dr. José Martins da Cruz Jobim, diplômé de l'Université de Paris, Manuel José de Oliveira, du Régiment de l'artillerie de la Cour et le colonel Estevão Alves de Magalhães présente un Avis au Conseil directeur, en 1831. Celui-ci est accompagné d'un plan de construction d'une prison sur le site actuel de l'Ecole Nationale de Droit, Place de la République (Rio de Janeiro)<sup>42</sup>. On peut lire dans cet Avis que le plan du bâtiment « a suivi en grande partie l'exemple de la prison de Genève »<sup>43</sup>.
- 38 Ultérieurement, le gouvernement de la Régence acquiert une petite ferme dans le quartier de Catumbi, « avec de l'eau en quantité suffisante et une carrière »<sup>44</sup>, et en 1833, la construction de la prison commence sous le contrôle d'un comité d'inspection. Azevedo nous informe que « les plans et les réflexions publiés en 1826 par le comité de la Société Anglaise pour l'Amélioration des Prisons Correctionnelles »<sup>45</sup> ont servi de guide pour les travaux, et que « soixante condamnés ont travaillé dans le bâtiment »<sup>46</sup>. Dans le cadre d'un plan de souscriptions, la Société de Défense de la Liberté conçoit le projet et rassemble des ressources supplémentaires à partir de bons de loterie émis par le Trésor public pour viabiliser ce nouveau type d'emprisonnement.
- 39 Le nouveau plan dessiné par le gouvernement de la Régence préserve les caractéristiques du modèle rayonnant, mais change la disposition des rayons pour suivre le projet de Bentham afin de pouvoir surveiller tout les détenus dans les cellules,

comme l'indique Araújo<sup>47</sup>. Il comporte quatre rayons convergeant vers la tour centrale, inscrits dans un bâtiment de forme octogonale.

- 40 Tomé Joaquim Tôrres est nommé Directeur pendant cette période de construction et d'institutionnalisation, de 1835 à 1850. Le projet de Règlement est mis au point par le Dr. Francisco de Carvalho Moreira (baron de Penedo), et publié par le Décret du 6 juillet de 1850, qui coïncide avec l'inauguration formelle de la Maison de Correction – bien que sa construction n'ait été en fait achevée que plus tard. A la veille de l'inauguration un seul des rayons était presque fini, comportant deux étages et deux cents cellules. Il manquait encore la tour de surveillance et trois rayons, comme l'a rappelé C.E. Araújo<sup>48</sup>.
- 41 Consacrée à la punition des prisonniers et s'écartant du modèle d'incarcération jusque-là en vigueur représenté par les *cachots*, comme on l'a mentionné, l'institution reçoit, en 1837, des esclaves venus du Cachot de Castelo, et plus tard, abritera également l'Institut des artisans mineurs<sup>49</sup>, réglementé en 1861 par le Décret n° 2745. Cet institut devait accueillir des enfants abandonnés amenés par la police ou des indigents amenés par leurs tuteurs. Les internes y apprenaient les premiers métiers techniques « qui dans l'avenir les rendraient utiles »<sup>50</sup>. Le succès de l'expérience a conduit à son institutionnalisation.
- 42 En outre, en 1856, la Maison de Détention commence à fonctionner, « distincte de la Maison de Correction, sous la responsabilité du Chef de Police qui y envoyait les prisonniers des prisons des quartiers et de la prison de la Police »<sup>51</sup>. Enfin, selon Azevedo, sont admis à la Maison de Correction « des fous furieux » et « des fous pacifiques » qui ne sont pas acceptés à l'Hospice Pedro II<sup>52</sup> parce que l'administration affirme ne pas pouvoir être responsable de la sécurité de ses propres internés.
- 43 Comme on peut le noter, jusqu'au moment de l'inauguration, y cohabitent des esclaves, des « Africains libres », des travailleurs libres, des militaires, des mineurs, des condamnés, des fous, des mendiants, etc. Le principe d'isolement n'est utilisé que pour les condamnés les plus dangereux logés séparément dans des cellules obscures. C'est à cause de cette distorsion qu'Araújo affirme que : « la mobilité des prisonniers avant 1849 commence à se restreindre, car il y avait des ateliers de cordonniers et de tailleurs où les prisonniers jugés restaient isolés et en silence »<sup>53</sup>.
- 44 Durant cette période, quelques règles relatives à l'espace carcéral commencent à s'imposer dans le quotidien de la Maison de Correction, selon des lignes définis par le directeur Antonino Miranda Falcão, en 1849, lorsqu'il envisageait le futur règlement de l'institution. Le modèle auburnien fut choisi : travail en commun silencieux dans les ateliers et isolement nocturne dans les cellules. Il semble que la Maison de Correction jusqu'alors en chantier était devenue véritablement une prison à ce moment-là, comme le rappelle Araújo. Après deux décennies de travaux le second rayon n'était pas encore terminé en 1856.
- 45 Le Règlement de la Maison de Correction, publié en 1850, prévoyait un traitement distinct pour les différents types de condamnés, ceux de la division correctionnelle (les mineurs, les mendiants et les vagabonds) et ceux de la division criminelle divisée en trois classes. A la première étaient affectés les condamnés au travail qui arrivaient à la Maison de Correction ; ceux dont les amendes avaient été converties en travail et ceux qui étaient issus de la deuxième et de la troisième classes. A la deuxième étaient affectés ceux qui, après un an, avaient fait preuve de bonne conduite, mais elle était interdite pour trois ans aux récidivistes. A la troisième étaient affectés ceux qui avaient fait preuve de bonne conduite pendant deux ans, et était interdite pour quatre ans aux

récidivistes. Pour l'accomplissement de ce régime de compensations et de punitions appliqué au prisonnier, selon les leçons de Bentham,

il y a toujours quelqu'un qui le surveille, il y a comme une espèce de regard qui pénètre à travers les murs et les grilles, les toits et les voûtes, qui voit et examine tout ; et sachant que cette surveillance est continue, que cette sentinelle est là tous les jours, toutes les heures, à tous les moments, le condamné se soumet à la discipline de la prison<sup>54</sup>.

- 46 Le Règlement indique que le contrôle est exercé sur l'ensemble de la hiérarchie. Les employés eux-mêmes sont surveillés et, sauf les médecins, les secrétaires, les chefs des ateliers et des classes, tous résident dans l'institution, y compris le directeur qui ne peut pas être absent plus de six heures sans être remplacé par un surveillant<sup>55</sup>.
- 47 De plus, en ce qui concerne le contrôle des informations sur le quotidien de l'institution, selon l'art. 117, item 12 du Règlement cité, le directeur doit envoyer tous les jours au Chef de Police et à la Commission d'Inspection le rapport de tous les événements et changements dans l'Etablissement, accompagné d'un plan numérique des prisonniers avec la déclaration de divisions et des classes auxquelles ils appartiennent, des peines auxquelles ils ont été condamnés et les sanctions disciplinaires dont ils ont fait l'objet.
- 48 Le nouveau système de sanction et de contrôle produit des informations sur le prisonnier, depuis son entrée dans l'institution, dans les nombreux actes d'identification : enregistrement dans des livres d'immatriculation avec une description physique détaillée des prisonniers de la Correction, de la Détention et des Mineurs, attribution de vêtements propres à chaque classe, attribution d'un numéro à la place d'un nom, rédaction des rapports, et surtout, réalisation de photographies, qui impriment une identité au prisonnier, le stigmatisent et captent des informations sociales qui sont ensuite agrégées aux archives du système pénitentiaire. La production de connaissances sur le condamné est une pratique prévue par le système (art. 6<sup>ème</sup> du Règlement), qui perfectionne la technique de l'examen, en donnant plus de pouvoir aux institutions de l'Etat. Le pouvoir produit des connaissances qui renforcent le contrôle sur le prisonnier. Par contre, les prisonniers ont découvert très tôt qu'ils pouvaient construire aussi des stratégies de résistance pour subvertir les règles.
- 49 Que restait-il du programme de Bentham dans la Maison de Correction ? Quelles ont été les raisons du changement du système pénitentiaire adopté ? L'intention d'établir le projet benthamien a existé de fait, comme nous l'avons déjà vu. Toutefois, au cours du temps, plusieurs difficultés se sont présentées : celle des ressources insuffisantes par rapport aux dépenses impliquées par des travaux très onéreux et aux salaires des « Africains libres » qui étaient payés sur budget de la prison. Mais jusqu'à leur libération en 1864, c'est leur force de travail qui a permis la construction, comme l'a noté Araújo<sup>56</sup>. Et puis, il y avait, en parallèle, des dépenses de nourriture, de vêtements, de médicaments face à un budget qui restait toujours modeste. Les infirmeries étaient très sollicitées, et les directeurs se plaignaient des plaintes excessives de tous les détenus dont ils soupçonnaient qu'ils voulaient fuir leur lourd travail en se faisant porter malades.
- 50 Du point de vue de l'architecture, seuls deux rayons ont été finalement construits, soit la moitié prévue par le projet original et la tour de surveillance n'a pas été édifiée. E. Moraes explique que les travaux ont été réalisés trop lentement, « sans respect d'aucun plan déterminé »<sup>57</sup>. Il affirme qu'après la fin du premier étage du premier rayon, en 1840, « on a vu que serait impossible de surveiller la totalité des détenus, selon le

système panoptique, parce que les couloirs avaient été fermés en voûte, en cachant totalement la vision ».

- 51 Outre le plan d'architecture selon le modèle rayonnant, l'article 135 du Règlement de 1850, prévoyait un parloir, « local où seront admis les visiteurs qui s'entretiendront avec les détenus, séparés par deux grilles, toujours en présence d'un gendarme »<sup>58</sup>. Les détenus pouvaient dénoncer le comportement des gardiens ou demander des explications aux chefs des ateliers, les deux seuls motifs pour lesquels ils étaient autorisés à parler. Sinon, le silence était une règle obligatoire et soumettait les contrevenants à deux jours de châtement dans une cellule solitaire.
- 52 Un an après l'inauguration de la prison, le Ministre de la Justice Euzébio de Queiroz reconnaît que des changements sont nécessaires. Il se demande quel est le système adéquat pour l'administration carcérale : celui d'Auburn ou celui de Pennsylvanie. Il envoie alors aux États-Unis, en 1852, une commission composée de l'ex-directeur de la Maison Miranda Falcão, celui qui a introduit le système auburnien, pour visiter les prisons américaines. Toujours insatisfaits par les choix qui avaient été faits, les directeurs reprennent périodiquement leur réflexion sur le système le plus indiqué.
- 53 En 1865 le gouvernement envoie Felipe Lopes Netto étudier le système pénitenciaire en Angleterre, en France et en Belgique, en observant spécifiquement le fonctionnement du système progressif ou irlandais et celui des colonies pénales<sup>59</sup>.
- 54 Les autorités cherchent une solution pour les forçats, hors de l'espace carcéral. Face à l'impossibilité de trouver une solution sûre, le nouveau ministre de la Justice Nabuco de Araújo décide de substituer la peine des forçats par celle du travail dans les colonies pénitentiaires ou celle des mineurs, vagabonds et mendiants par du travail dans des entreprises industrielles et agricoles<sup>60</sup>.
- 55 Parmi les stratégies de contrôle développées dans la Maison de Correction, la photographie est instituée comme document d'identification produisant des images d'hommes martyrisés, accomplissant leurs peines et portant les marques de la diffamation. Le médecin-directeur Almeida Vale<sup>61</sup> « fonde un atelier de photographie, où sont représentés les condamnés, les vagabonds et d'autres prisonniers dont la Police a besoin d'avoir le portrait »<sup>62</sup>.
- 56 Les représentations de la prison sont construites par plusieurs documents, dont la photo ; mécanisme utilisé par l'institution pour perfectionner la production d'informations sur le prisonnier. Ce sont des images fabriquées qui identifient les prisonniers, selon des représentations qui figent l'objet représenté et transforment le réel en récit et en images. Le prisonnier qui s'échappe peut ainsi être repris par la police qui a accès à sa photo par l'administration de la prison<sup>63</sup>.
- 57 Conformément au Règlement, le même médecin-directeur inaugure en 1868 une école régie par le chapelain de la Maison de la Correction, avec le but d'apprendre aux prisonniers à lire, à écrire et à faire les quatre opérations mathématiques (art.167). On sait peu de choses sur son fonctionnement. On sait cependant qu'une bibliothèque pour les prisonniers fut créée en 1870 avec 300 volumes. L'analyse des titres, si elle était menée, pourrait fournir un éclairage sur les idées qu'on souhaitait transmettre aux internés. On sait seulement que dans la collection ont prévalu des textes sacrés et des ouvrages sur la moralité, selon ce qui est attesté par un membre de l'Institut historique et géographique brésilien (IHGB), en 1856<sup>64</sup>. Dans le silence de la nuit des cellules, la

lecture est une habitude souhaitable, selon l'idée que le savoir contenu dans les livres, bien absorbé, contribue à la réforme morale des prisonniers.

- 58 Contrairement aux principes établis dans les discours officiels qui rejetaient les châtiments et les supplices, de fait, ces derniers sont incorporés aux pratiques institutionnelles dans le cadre du processus de punition : la prison solitaire et la prison obscure, la punition exemplaire, la torture. Au lieu de « corriger » en utilisant le travail comme valeur, selon la proposition initiale, cette prison produit la récidive, le suicide, l'évasion, la maladie et la mort, selon les statistiques des nombreux rapports des directeurs de la Maison. De la même façon que la société exclut et différencie, la prison – institution d'enlèvement – reproduit l'ordre esclavagiste et la différence entre les classes, qui définit la place de chacun et le système des peines et des récompenses, des privilèges et des punitions.
- 59 A la fin des années 1870, le nouveau directeur Bellarmino Braziliense Pessoa de Mello propose le régime de séparation cellulaire, suggère une réforme du Code Pénal et la construction d'un nouveau rayon. Il nous semble que cette idée est tombée dans l'oubli parce que le troisième rayon n'a jamais été construit. En 1874, en étudiant l'histoire de la Maison de Correction de la Cour, André Augusto de Pádua Fleury, un respectable spécialiste en droit pénal de l'Empire écrit : « Malheureusement, ce plan [panoptique] était une pure copie, sans une pensée mûre, ni une connaissance du système »<sup>65</sup>.

## Conclusions

- 60 En analysant les données collectées pour cette recherche, nous avons constaté que l'expérience menée pour la Maison de Correction de la Cour, bien qu'innovatrice dans sa conception, surtout en comparaison des « oubliettes », a été incapable d'accomplir ses objectifs premiers de préparer les prisonniers pour le retour à la vie en société, à travers le travail commun dans les ateliers et en silence. Une institution, par définition, produit des routines et génère des conduites plus ou moins uniformisées. Ces règles clairement inspirées par les idéaux utilitaristes de Bentham ont inauguré des pratiques quotidiennes visant, à travers la répétition et la mémoire, à créer des habitudes et des comportements fondés sur des processus de réglementation. La Maison de Correction, en tant qu'institution totale<sup>66</sup>, établit la division spatiale des prisonniers en classes ; elle institue l'inspection et le contrôle, la production d'informations sur son fonctionnement, l'utilisation d'uniformes, la coupe des cheveux, la punition par la privation de nourriture<sup>67</sup>, l'obéissance à l'horaire, la production de standards objectifs, avec le but de faciliter l'administration de la vie de ces pénitents, éloignés de la coexistence sociale par la privation de la liberté.
- 61 En franchissant les murs de la prison, une fois libérés des grilles, ces prisonniers ont tendance à répéter à l'extérieur ce qu'ils ont durement appris dans la prison, c'est-à-dire, des pratiques de résistance à la discipline. Cette identité, construite dans la prison, marquée par les stigmates de la non-acceptation sociale, du détournement des normes – ne peut pas être facilement oubliée, raison pour laquelle la récidive est si fréquente. Face aux exigences d'une identité sociale basée sur les attributs socialement acceptés, il y a l'attente politique d'atteindre d'autres niveaux mais qui, normalement ne se confirme pas en dehors de l'institution, ce qui renvoie à l'adage qui circule dans les prisons, jusqu'à nos jours, selon lequel « le prisonnier quitte la prison, mais la prison ne le quitte pas ».

62 L'étude de la circulation d'informations dans l'univers carcéral est l'une des voies possibles pour la compréhension de la criminalité, de la violence et de la récurrence de ces hommes « infâmes » qui défient l'imagination de ceux qui formulent des politiques publiques de sécurité et d'informations pour le système pénitentiaire. Si l'idée de correction par le travail a été conçue et instituée depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, pourquoi n'a-t-elle pas résulté en gains sociaux, comme le montrent les statistiques de récidive, mort et évasion constantes dans les rapports des directeurs ? La poursuite de la recherche pourra éclairer le chemin qui conduira à des réponses éventuelles. Quoi qu'il en soit, le discours prononcé par les autorités de l'époque n'avait pas de correspondance dans les pratiques carcérales, qui reproduisaient toujours dans la prison la même violence pratiquée contre les misérables de la ville, criminalisés par la pauvreté et par l'exclusion des droits fondamentaux qui définissent les niveaux de citoyenneté, et, par conséquent, non habilités pour une pleine acceptation sociale. La société de la connaissance devrait intégrer dans ses défis le dilemme de la privation de la liberté, sans jamais oublier de commencer par combattre les inégalités sociales, question de fond de la criminalité, dont les racines pourraient se trouver peut-être dans les contradictions de la formation historique du libéralisme.

---

## NOTES

1. Perrot, Michelle, *Les ombres de l'histoire : crime et châtement au XIX<sup>e</sup> siècle* (Paris, Flammarion, 2001). Je souhaite remercier Gérard Regimbeau pour sa relecture et ses suggestions.
2. Foucault, Michel, « L'œil du pouvoir », in *Dits et Écrits 1954-1988* (Paris, Gallimard, 1994), v.III, pp. 190-207.
3. Bernardo Pereira de Vasconcelos a étudié le Droit à l'Université de Coimbra. Libéral, il appartient la faction de la « Régression » qui s'oppose au gouvernement de D. Pedro I. Il exerce des fonctions juridiques et journalistiques après son retour au Brésil en 1820. Ministre de la Justice en 1839, il est favorable à l'esclavage et s'oppose aux pressions de l'Angleterre pour la fin du trafic africain. Cf. Engel, Magali, « Bernardo Pereira de Vasconcelos », in *Dicionário do Brasil Imperial (1822-1889)*, ed. R.Vainfas (Rio de Janeiro, Objetiva, 2002), pp. 91-92.
4. Ribeiro, João Luis, *No meio das galinhas as baratas não têm razão : a Lei de 10 de junho de 1835 : os escravos e a pena de morte no Império do Brasil : 1822-1889* (Rio de Janeiro, Renovar, 2005).
5. Cette loi sera abrogée seulement en 1886, par la loi n. 3310.
6. Il existait d'autres peines : bagne (articles 44 et 45) ; pendaison (article 38) ; prison simple (article 47) ; bannissement (article 50) ; exil (article 51) ; déportation (article 52). Moraes, Evaristo de, *Prisões e instituições penitenciárias no Brazil*, (Rio de Janeiro, Livraria Editora Conselheiro Cândido de Oliveira, 1923).
7. En 1833-1834 le Ministère de la Justice consacre des ressources à l'amélioration des prisons civiles : Calabouço, Aljube et Santa Bárbara. Voir Araújo, Carlos Eduardo Moreira, *Cárcees imperiais : a Casa de Correção do Rio de Janeiro. Seus detentos e o sistema prisional no Império, 1830-1861* (Campinas, SP, Universidade Estadual de Campinas, 2009). Thèse de doctorat en Histoire. p. 39.
8. Cette période historique commence avec la Majorité de D. Pedro II jusqu'à la proclamation de la République le 15 novembre 1889.

9. Il n'y a pas de consensus sur cette date. Quelques auteurs en attestent en 1834. D'autres expériences de construction de prisons correctionnelles ont été projetées à São Paulo (1855), Recife (1855), Salvador (1850s), Pelotas (1832-1840) et Porto Alegre (1852-1855). Toutes ces tentatives ont échoué.
10. La Maison de Détention, créée en 1856, et l'Institut des Mineurs Artisans, fondé en 1861, ont fonctionné dans le même espace que celui de la Maison de Correction de la Cour. Avec le transfert d'esclaves de la Geôle du Castelo (Calabouço do Castelo), cet ensemble architectural inspiré par le modèle benthamien a abrité différents individus exclus de la vie sociale, comme on le verra.
11. Foucault, Michel, Préface à « l'Histoire de la sexualité », in *Dits et Écrits 1980-1988* (Paris, Gallimard, 1994), v. IV, pp. 578-584, p. 582.
12. La Régence commence avec l'abdication de D.Pedro I, le 7 avril, 1831 et s'achève à la Majorité de D.Pedro II, le 23 Juillet 1840. Ce processus historique concernant les bases de la construction sociale a provoqué de grandes révoltes, parmi lesquelles la Guerre des Cabanos, à Pernambuco (1832-1835), la Cabanagem, au Gran-Para (1835-1840), la Révolution Farroupilha, au Rio Grande do Sul et Santa Catarina (1835-1845), la Sabinada, à Bahia (1837-1838) et la Balaiada, au Maranhão et Piauí (1838-1841).
13. Batista, Vera Malaguti, *O medo na cidade do Rio de Janeiro : dois tempos de uma história* (Rio de Janeiro, Revan, 2003). p. 24.
14. Engel, Magali Gouveia, « *Revolta dos Malês* », in Ed. R. Vainfas, *Dicionário*, p. 643.
15. Vainfas, R, « *Revolta de Manuel Congo* », in ed. R. Vainfas, *Dicionário*, p. 639 .
16. Araujo, C.E.M.de, *Cárceres imperiais*, p. 179.
17. La Loi de 1831 a parfois été appelée « loi pour être bien vus anglais », parce qu'elle n'a jamais été respectée. La reconnaissance, par l'Angleterre, de l'indépendance du Brésil en 1822 était conditionnée par le respect des anciens traités établis avec le Portugal.
18. Faria, Sheila de Castro, « *Bill Aberdeen* », in Ed. R. VAINFAS, *Dicionário*, p. 94.
19. Les « Africains libres » pouvaient travailler dans les travaux publics et cette situation n'a cessé qu'en 1864 avec le Décret 3.310 de 24 septembre 1864. Araújo, Carlos Eduardo Moreira de, *Cárceres imperiais*, p. 181.
20. Foucault, Michel, *Vigiar e punir : nascimento das prisões*, 10<sup>a</sup> ed. (Petrópolis (RJ), Vozes, 1993), p. 191.
21. Bentham, Jeremy. « Panóptico : memorial sobre um novo princípio para construir casas de inspeção e, principalmente, prisões », in *Revista Brasileira de História*, 14 (1987), pp. 199-229.
22. Foucault, M., *Vigiar e punir*, p. 180.
23. Le principe du panoptique « l'œil qui voit tout », tel que formulé par les frères Bentham, a été appliqué surtout dans les prisons et présuppose une surveillance systématique sur les prisonniers, de ce qu'ils font et de ce qu'ils pourraient faire. La lumière joue une fonction primordiale, en étant disposée dans le sens de laisser voir ceux qui sont derrière les grilles et dans les autres espaces de l'institution carcérale. Foucault, M., *L'œil du pouvoir*, 1994.
24. Brunon-Ernst, Anne, *Le panoptique des pauvres : Jeremy Bentham et la réforme de l'assistance en Angleterre* (Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2007), p. 35.
25. Bentham, J., *Panóptico*, p. 200.
26. Il est possible d'affirmer qu'au Brésil le *Memorial* a été lu. Dans son étude sur le Rio de Janeiro des années 1700, Cavalcanti (2004) mentionne le système de censure appliquée aux auteurs et aux œuvres qui pourraient nuire à l'Etat et à l'Eglise, établi par le Portugal qui a créé la Mesa Censória en 1759, avec le but de « diminuer le pouvoir de décision des censeurs de l'Eglise, en les rendant plus proches. ». Il explique qu'il y avait un traitement spécial accordé à certains œuvres et auteurs « dont les livres pourraient être vendus à des personnes privilégiées » et parmi les œuvres censurées est cité les *Traité de législation civile et pénale*, Paris, 1802, 3 v. in 8<sup>e</sup>, de Jeremy Bentham. Cavalcanti, Nireu, *O Rio de Janeiro setecentista : a vida e a construção da cidade da invasão francesa à chegada da corte* (Rio de Janeiro, Jorge Zahar Ed., 2004), p. 149. Il y a encore une autre

source qui atteste de l'existence de bibliothèques privées ayant subi l'action de la censure, comme celle du poète Manuel Inácio da Silva Alvarenga qui contenait surtout des œuvres françaises, parmi lesquelles les *Traité de législation civile et pénale* de Bentham. Moraes, Rubens Borba de, *Livros e bibliotecas no Brasil colonial*, 2<sup>a</sup>.ed. (Brasília, DF, Briquet de Lemos, 2006).

27. Foucault, M. « Entretien sur la prison : le livre et la méthode », *Dits et écrits 1954-1988*. (Paris, Gallimard, 1994) v. II, pp. 740-753.

28. Il ne s'agit pas de décrire ici minutieusement les idées de Bentham concernant son système, mais de mettre en évidence les principes qui nous permettront de comprendre le glissement des concepts et des idées qui ont été utilisés au Brésil au XIX<sup>e</sup> siècle. Pour connaître les actions relatives à la diffusion de l'œuvre de Bentham, voir Centre Bentham : <http://www.centrebentham.fr> ainsi que Bentham Project, University College London (UCL). <http://www.ucl.ac.uk/>. L'existence de ces deux centres peut être expliquée par l'actualité de la pensée utilitariste, bien qu'une grande partie de l'œuvre originelle du juriste reste manuscrite et que quelques-uns de ses textes publiés en dehors de l'Angleterre aient été réécrits par ses assistants, notamment par Etienne Dumont.

29. Bentham présente l'*information* et la *communication* comme « des facultés intellectuelles » dans la Table V (« Table encyclopédique ou Table de l'art et de la science »). La classification binaire des connaissances qu'il propose reflète sa préoccupation avec la précision et le principe de la « qualité exhaustive ». (Bentham, J., *Chrestomathia*, trad. J.-P. Cléro (Paris, Unebévue éditeurs, 2004), p. 206.

30. Brunon-Ernst, Anne, *Le panoptique*, 2007, p. 30.

31. Cléro, Jean-Pierre ; Laval, Christian, *Le vocabulaire de Bentham* (Paris, Ellipses, 2002), p. 50.

32. Mattelart, Armand, *La globalisation de la surveillance : aux origines de l'ordre sécuritaire* (Paris, La Découverte, 2007).

33. Au 8 juillet, 1769 une lettre du roi « faisait établir une maison de correction à Rio de Janeiro, mais l'idée est restée à l'oubli... ». Azevedo, Moreira de, *O Rio de Janeiro, sua história, monumentos, homens notáveis, usos e curiosidades*, 3<sup>a</sup>. ed. (Rio de Janeiro, Livraria Brasileira Editora, 1969), v.II, p. 441.

34. Azevedo, Moreira de, *O Rio de Janeiro*, p. 451.

35. Foucault, Michel, *Em defesa da sociedade : curso no Collège de France (1975-1976)* (São Paulo, Martins Fontes, 1999).

36. Il semble que ce soit le terme français le plus adéquat pour exprimer cette typologie de prison sans aucune proposition de punition des prisonniers : « oubliette : n.f. est d'abord attesté (1372) dans l'expression mettre en oubliette, dans *l'Instruction de la Geôle du Chastelet de Paris*, puis sous la forme moderne (fin XIV<sup>e</sup>). Le mot, par une dérivation banale (diminutif) et un sémantisme imprévisible, désigne le cachot où un condamné était placé pour toujours, et donc oublié. » Voir Rey, Alain (éd.), *Dictionnaire historique de la langue française* (Paris : Le Robert, 2000), tome II, p. 2504.

37. Située dans la rue du même nom, dans la partie de la rue de Prainha (aujourd'hui Place Mauá) près de la Ladeira da Conceição, qui serait aujourd'hui la rue du Acre, il y avait, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Aljube, terme qui vient de l'arabe *al-jubb* (mitard, geôle, prison), une prison pour les religieux, jusqu'à l'arrivée de la famille royale, en 1808, date où elle a commencé à abriter des criminels ordinaires. Elle a été démolie en 1906. Cardoso, Elizabeth Dezouzart, *Saúde, Gamboa e Santo Cristo* (Rio de Janeiro, João Fortes Engenharia, 1987).

38. Azevedo, Moreira de, *O Rio de Janeiro*, 1969.

39. Avec le temps, d'autres prisons furent construites, et en premier le complexe Frei Caneca. Cette prison a été ensuite appelée Penitenciária Lemos Brito, en honneur de l'académicien qui a étudié la criminologie, au XX<sup>e</sup> siècle, dont l'ouvrage reflète des représentations construites sur le profil des criminels, avec un fond nettement lombrosien. Cette prison a été démolie en 2006. On ne sait pas ce qui remplacera cette construction dont l'importance historique est évidente.

40. Guimarães, Lucia, « *Sociedades políticas* », in Ed. R. Vainfas, *Dicionário*, p. 681.
41. Sant'Anna, Marilene Antunes, *De um lado punir, de outro reformar : projetos e impasses em torno da implantação da Casa de Correção e do Hospício de Pedro II no Rio de Janeiro* (Rio de Janeiro, UFRJ/IFCS, 2002) .
42. A l'époque, la prison n'a pas été construite à cet endroit-là, à cause de difficultés budgétaires. Ce bâtiment en ruines a été restauré ultérieurement pour y accueillir le Sénat de l'Empire.
43. L'auteur du dessin original est le colonel Manoel José de Oliveira, membre de la Société de Défense. In Arquivo Geral da Cidade do Rio de Janeiro, códice n° 48-3-41 (prisões 1830-1842).
44. Azevedo, Moreira de, *O Rio de Janeiro*, pp. 442-443
45. Dans les documents examinés je n'ai pas trouvé de référence, en anglais, à cette Société anglaise. S'agit-t-il de la *London Society for the improvement of Prison discipline and for the reformation of Juvenile Offenders* ? Cette hypothèse peut être suivie, sachant qu'à cette période la réforme des prisons et la politique brésilienne faisaient l'objet d'un fort intérêt en Angleterre. Comme l'a rappelé E. de Champs, à propos de cette organisation anglaise, « the society played an active part in prison reform at home and abroad... ». E. de Champs, "From 'utopia' to 'programme' : building a Panopticon in Geneva", in Anne Brunon-Ernst, éd., *Beyond Foucault. New perspectives on Bentham's Panopticon*. Aldershot : Ashgate, à paraître.
46. Azevedo, Moreira de, *O Rio de Janeiro*, p. 443
47. Araújo, C.E.M. de, *Cárceres Imperiais*, p. 100.
48. Araújo, C. E. M. de, *Cárceres Imperiais*, p. 144.
49. Sous la responsabilité du directeur de la Maison de Correction, cette institution pour mineurs est née quand le « Chef de Police a décidé d'y envoyer quelques mineurs qui, pour leur manque d'éducation ou pour leur mauvais esprit, exigeaient son attention et dont il aurait fallu s'occuper dans un futur proche. Il diminuait, comme disait l'un de [ses] prédécesseurs, le nombre des individus chez qui le crime devait recruter de bons soldats », in Brasil. Ministério da Justiça. *Relatório do Ministro da Justiça apresentado à Assembléia Geral Legislativa na primeira sessão da décima primeira legislatura* (Rio de Janeiro, Typographia Nacional, 1861).
50. Azevedo, Moreira de, *O Rio de Janeiro*, p. 444.
51. Azevedo, Moreira de, *O Rio de Janeiro*, p. 455. La Maison de Détention y a eu son siège provisoire, mais qui est devenu permanent. En 1963 elle a reçu le nom de Prison Milton Dias Moreira. En 1975, pendant le régime militaire (1964-1985), on y a construit un bâtiment annexe où ont été envoyés les prisonniers politiques transférés d'autres prisons. C'était une revendication des prisonniers politiques eux-mêmes, pour obliger le gouvernement militaire à reconnaître l'existence de prisonniers politiques au Brésil, ce qui était systématiquement nié. De cette façon, les institutions internationales des droits de l'homme ont su ce qui se passait vraiment dans le pays. En 2006, comme l'ancienne Maison de Correction, la prison a été démolie.
52. L'Hospice Pedro II a été projeté dans les années 1840, dans l'esprit de la réforme urbanistique visant à donner à chacun sa place. Jusque là, les fous erraient dans les rues, sans aucun traitement. A partir d'un décret de l'empereur Pedro II, en 1841, la construction du bâtiment est lancée, il est inauguré en 1852, et cette population est placée. En 1940, il devient le siège de l'Université du Brésil et les internés sont transférés à la Colonie Juliano Moreira et à l'Hôpital de l'Engenho de Dentro.
53. Araújo, C.E.M. de, *Cárceres Imperiais*, 2009, p. 174.
54. Azevedo, Moreira de, *O Rio de Janeiro*, p. 450.
55. Thiesen, Icléia, « A Casa de Correção da Corte e a fotografia identificatória (1859-1876) », *Revista do Instituto Histórico e Geográfico Brasileiro*, 430, (2006), pp. 179-198.
56. Araújo, C.E.M. de, *Cárceres Imperiais*, 2009, p. 181.
57. Moraes, Evaristo de, *Prisões e instituições*, 1923, p. 13.

58. Decreto n. 678, de 6 de julho de 1850. Dá Regulamento para a Casa de Correção da Corte do Rio de Janeiro. p. 43. Il y a eu plusieurs plaintes portées par les détenus, comme en témoignent les rapports des directeurs de la Maison et des Ministres de la Justice.
59. Moraes, Evaristo de, *Prisões e penitenciárias*, 1923, p. 16.
60. On peut accéder aux rapports des tous les ministres grâce au site de l'Université de Chicago en <http://www.crl.edu> in Brazilian Government Documents / Relatórios Ministeriais (1823-1960).
61. Almeida Vale a dirigé la Maison de Correction de la Cour entre 1863 et 1876. Il étudiait la vie des prisonniers, en essayant d'identifier les causes des crimes ; il observait de façon systématique leur comportement et faisait des études de mesures de crâne, caractéristiques de l'anthropologie criminelle. In Thiesen, Icléia ; Ribeiro, Leila Beatriz, « Documenter, informer, marquer : le retour à un nouveau passé ? », *Sciences de la Société*, (68), 2006, pp. 151-150.
62. Azevedo, Moreira de, *O Rio de Janeiro*, p. 449.
63. Thiesen, Icléia. Répresentation de l'information dans le contexte politique et social, au XIXe siècle, à Rio de Janeiro : éléments pour la mémoire institutionnelle et contribution à une pré-histoire de la Science de l'Information. Rapport de recherche postdoctorale en Sciences de l'Information et de la Communication, sous la direction de Viviane Couzinet. Toulouse : Université Paul Sabatier, Toulouse 3, LERASS, 2008. 164p.
64. In *Memória lida na sessão do IHGB de 04.10.1856 pelo Dr. Antonio Pereira Pinto*, avocat, député, procureur public à São Paulo, Juge des Orphanes à Campos, directeur de L'Archive Publique de L'Empire (aujourd'hui Archives Nationales). Parmi d'autres ouvrages, il a écrit *Memória acerca do Sistema Penitenciário no Brasil*.
65. Moraes, Evaristo de, *Prisões e penitenciárias*, 1923, p. 14.
66. Goffman, E., *Manicômios, prisões e conventos*, (São Paulo, Perspectiva, 1987).
67. Dans les cas d'infractions au Règlement – insultes, vols ou destruction d'objets, tentative d'évasion, agressions, désobéissance – le prisonnier voyait sa ration quotidienne réduite ou était soumis à un jeûne au pain et à l'eau, chapitre IV du Règlement de le Maison de Correction, « Des pénalités disciplinaires ».
- 

## RÉSUMÉS

This article discusses the reform of prisons in Rio de Janeiro, home of the imperial court in Brazil in the nineteenth century. The House of Correction, the House of Detention and the Institute for Young Workers were built and then occupied the same institutional space. There slaves, former slaves and poor free men lived together, all belonging to the dangerous classes that inspired and spread fear in the city. However, before the realization of this construction, much had been discussed in terms of the models and projects that could address the problem of criminality. This paper aims to discuss the identification process in the context of urban reform, where the production of information has a crucial role, as well as the ideas of Jeremy Bentham which certainly encouraged the debate on the prisons.

## AUTEUR

**ICLÉIA THIESEN**

Département d'Histoire et Programme doctoral en Histoire des Institutions à l'Université  
Fédérale de l'Etat de Rio de Janeiro (UNIRIO), Brésil